

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

**SÉANCE DU 9 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de mars, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Gilles GOLLIET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Pierre BASTARD-ROSSET, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, M. Jean VULLIET, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, MM. Frédéric VAILLANT, Vincent BONEU, Mme Gaëlle VERJUS, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Conseiller Municipal.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 3 mars 2023  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 26

Secrétaire : M. Jean VULLIET, Conseiller Municipal Délégué, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==oo0oo==--

**N° 2023/031 - ROUTE DE BELLOSSIER - RÉGULARISATION FONCIÈRE - PARCELLES SECTION I N° 697, 738 et 739**

M. GIDET a déposé un permis de construire sur les parcelles section I n° 283, 740, 284 et 282.

Sur ce ténement, il y a trois parcelles communales enclavées ; la parcelle section I n° 697 d'une surface de 52 m<sup>2</sup>, la parcelle section I n° 739 d'une surface de 1 m<sup>2</sup> et la parcelle section I n° 738 d'une surface de 7 m<sup>2</sup> pour une surface totale de 60 m<sup>2</sup> selon le plan joint.

Ces parcelles font partie du domaine privé de la Commune et n'ont pas d'utilité publique.

Il est proposé de vendre ces trois parcelles à M. GIDET pour un montant total de 3 000 €. Ce prix est inférieur à celui proposé par France Domaine, le 31 août 2022, car les parcelles section I n° 697 et 739 se situent en zone rouge du PPR et ne sont pas constructibles.

Il est rappelé que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge intégrale de de M. GIDET.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la promesse et l'acte de vente avec M. Jonathan GIDET pour les parcelles section I n° 739, 738 et 697 pour un montant total de 3 000 €.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents et les actes liés à cette vente.

.../...

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le 17/03/2023

ID : 074-217402809-20230309-CM23031-DE

S<sup>2</sup>LOW

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 14 mars 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLE



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Jean VULLIET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **17 MARS 2023** ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **17 MARS 2023**

THÔNES, le **17 MARS 2023**

Le Maire,

Pierre BIBOLLE

